

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 81-0561/PR/SG DU 11 MAI 1981 complétant la composition de la Commission des Marchés.

n° 81-0561/PR/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
11 mai 1981

Numéro JO
n° 10 du 15/05/1981

Date du numéro
15 mai 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement

Vu les lois constitutionnelles n°5 1 et 2 du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance n° 77-008 du 30 juin 1977

Vu la délibération n° 2/7e L du 12 décembre 1968 portant Code des Marchés publics

Vu l'arrêté n° 69-0840/SG du 22 février 1969 fixant la composition de la Commission des Marchés ;

TEXTE INTÉGRAL

Arrête : Article premier. — L'arrêté n° 69-340/SG du 22 février 1969 fixant la composition de la Commission des Marchés est complété par les disposition ci-apres: Le chef de service des Contributions directes et un représentant du cabinet du premier ministre sont admis à la Commission des Marchés en qualite de membre. Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet dès sa signature, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera. Djibouti, le 11 mai 1981.